

Règlements du Concours

« 30 ans, 30 concours »

Le Concours « 30 ans, 30 concours » (ci-après le « Concours ») est organisé par GBD Construction. Il débute le 4 février 2019 à 8:00 (HNE) et se termine le 30 avril 2019 à 16:59 (HNE). Toute mention au présent règlement relative à l'heure fait référence à l'heure normale de l'Est (HNE).

Admissibilité

Le présent Concours est organisé par **GBD Construction**. Il est ouvert à tous les résidents du Québec âgés de **18 ans et plus**, à l'exception des employés, agents et/ou représentants de GBD Construction et des sociétés qui lui sont affiliées, agences de publicité ou de tout intervenant relié au Concours, ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel employé, agent et/ou représentant est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate. Pour les fins du règlement de participation, « famille immédiate » s'entend des père, mère, frères, sœurs, enfants, mari et femme ou conjoint de fait d'un tel employé, agent et/ou représentant.

Pour être admissible, le ou les participants devront aimer, commenter et partager la publication vedette du jour sur la page Facebook de GBD Construction.

En participant, vous attestez que vous avez lu, compris et respecté les règlements du Concours en totalité et que vous consentez à vous conformer à ces règlements.

Déroulement

Les participations pour le Concours « 30 ans, 30 concours » débuteront dès la mise en ligne de chaque publication vedette, soit à midi (12:00). Les participants observeront un délai de 72 heures à partir de ce moment pour effectuer les actions requises suivantes: i) Aimer la publication ii) Commenter la publication iii) Partager la publication.

Les abonnés ayant rempli toutes les conditions préalables du Concours seront automatiquement ajoutés à la liste de participation pour le tirage au sort qui aura lieu le surlendemain.

30 publications (tirages) sur 90 jours. Approximativement un tirage par trois (3) jours. Une participation par personne, par publication. Les listes de participation sont réinitialisées à chaque tirage. Ainsi, le fait d'avoir participé une journée ne garantit pas la participation au(x) tirage(s) suivant(s).

Un Gagnant par publication sera sélectionné par **tirage au sort** parmi tous les participants ayant rempli les conditions préalables énoncées ci-haut. Les tirages s'effectueront de manière indépendante, par voie électronique, aux bureaux d'Erod, agence créative, chaque 72 heures à midi (12:00), du 4 février 2019 au 30 avril 2019. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues durant les 72 heures suivant la diffusion de la publication vedette.

L'annonce des Gagnants au public s'effectuera via la page Facebook de GBD Construction par publication officielle au plus tard dans les dix (10) jours suivant le tirage de chaque Concours.

Les Gagnants auront, au préalable, été **contactés par messagerie privée sur Facebook**, afin de les aviser qu'ils remportent le Prix décrit plus bas. Ces derniers observeront un **délai de 24 heures** pour réclamer leurs Prix et aviser les organisateurs qu'ils comprennent et respectent les modalités et conditions relatives à la remise de ces Prix. Dans l'éventualité où les organisateurs du Concours n'arriveraient pas à contacter les personnes sélectionnées, ils procéderont à autant de nouveaux tirages au sort nécessaires parmi les autres participants admissibles.

Attribution du Prix

GBD Construction offre 30 Prix parmi les suivants :

- Chèque-cadeau à l'Auberge santé et spa l'Oasis de l'île à Saint-Eustache (d'une valeur de 90 \$)
- Chèque-cadeau au restaurant l'Impressionniste de Saint-Eustache (d'une valeur de 90 \$)
- Machine Nespresso Inissia Noir (d'une valeur approximative de 290 \$)
- Sonos One (d'une valeur approximative de 230 \$)
- Une tablette Amazon (d'une valeur approximative de 115 \$)
- Chèque-cadeau restaurant Évoila5 (d'une valeur de 130 \$)
- Un an de produits Oatbox (d'une valeur approximative de 215 \$)
- Expérience de pilotage Hélico (d'une valeur approximative de 230 \$)
- 4 envolées dans l'Aérodium (d'une valeur approximative de 115 \$)
- Chèque-cadeau au Spa Mathers (d'une valeur de 200 \$)
- Chèque-cadeau Steak Frites Saint-Eustache (d'une valeur de 100 \$)
- Chèque-cadeau salle de spectacle le Zenith (d'une valeur de 90 \$)
- Chèque-cadeau Microbrasserie Noire & Blanche (d'une valeur de 100 \$)
- Chèque-cadeau au restaurant Le Géraldine (d'une valeur de 90 \$)
- Chèque-cadeau Good food (d'une valeur de 100 \$)
- Un panier d'épicerie au IGA Lamoureux (d'une valeur de 150 \$)
- Chèque-cadeau au club de golf Les Quatre Domaines (d'une valeur de 100 \$)
- Chèque-cadeau au Archibald à Blainville (d'une valeur de 100 \$)
- Un haut-parleur Google Home (d'une valeur approximative de 115 \$)
- Chèque-cadeau au Bouclair (d'une valeur de 100 \$)
- Chèque-cadeau au HomeSense (d'une valeur de 100 \$)
- Chèque-cadeau au Bulk Barn (d'une valeur de 100 \$)
- Chèque-cadeau au Urban Barn (d'une valeur de 100 \$)
- Une toile de l'artiste Jessica Sirois (d'une valeur approximative de 325 \$)
- Accès illimité aux parcs de la SEPAQ pour 2 personnes (d'une valeur approximative de 150 \$)
- Un hébergement prêt à camper au Parc national d'Oka (d'une valeur approximative de 140 \$)
- Quatre billets au Parc aquatique Super Aqua Club (d'une valeur approximative de 180 \$)
- Un ensemble d'ampoules intelligentes (d'une valeur approximative de 70 \$)
- Une machine Soda Stream (d'une valeur approximative de 170 \$)
- Un fumoir vertical MASTER Chef (d'une valeur approximative de 100 \$)

La valeur totale des Prix remis dans le cadre de ce Concours s'élève à 4 200 \$.

Un Prix par personne seulement.

Inclusions et spécifications techniques

Les Prix devront être acceptés tel que décernés et ne pourront être transféré sans l'accord préalable écrit de GBD Construction, substitués à un autre Prix ou échangés en tout ou en partie contre de l'argent.

Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de son contrôle et non reliées au Gagnant, GBD Construction ne pourrait attribuer le Prix tel que décrit au présent règlement, GBD Construction se réserve le droit d'attribuer un Prix (ou une portion de Prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à leur entière discrétion, la valeur du Prix indiquée au présent règlement (ou une portion de ce Prix) en argent.

Afin de récupérer leur Prix, les Gagnants devront se présenter au Siège social de GBD Construction, situé au **425 avenue Mathers, suite 101. Saint-Eustache (Québec), J7P 4C1**, dans les **10 jours ouvrables suivant l'acceptation du Prix**. Passé ce délai, GBD Construction se donne le droit de tirer au hasard un autre participant admissible parmi les participations admissibles restantes.

Si un participant sélectionné ne peut pas accepter le Prix qui lui a été attribué pour quelque raison que ce soit, alors il ou elle renonce au Prix, et le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de sélectionner au hasard un autre participant admissible parmi les participations admissibles restantes. Dans l'éventualité où GBD Construction décidait de ne pas procéder à un nouveau Tirage, le Prix ne sera tout simplement pas décerné.

Le Prix sera uniquement remis à la personne dont le nom complet correspond au nom indiqué sur son profil Facebook. Une personne utilisant une fausse identité sur Facebook pour participer au Concours se verra automatiquement disqualifiée.

GBD Construction informera chaque Gagnant par courriel et/ou par téléphone et/ou par messagerie des détails relatifs à l'attribution du Prix.

La remise des Prix pourra être filmée ou faire l'objet de prise de photos à des fins de diffusion sur Facebook, Instagram et tout autre médium que GBD Construction jugera pertinent. GBD Construction se réserve tous les droits du matériel produit, ainsi que tous les droits de diffusion et autres droits qui ne sont pas expressément accordés dans les présentes.

En participant à ce Concours, les Gagnants autorisent donc GBD Construction à utiliser, si requis, leurs noms, photographies, lieux de résidence, voix, images et (ou) déclarations relatives à la remise des Prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

Les Gagnant reconnaissent qu'à partir de la réception de leur Prix, la seule et unique garantie qui s'applique est celle des marchands.

GBD Construction, ses sociétés et divisions respectives et toute autre personne morale de son groupe corporatif, ses distributeurs affiliés, agences de publicité ou de promotion et respectivement leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et agents, ainsi que tout autre intervenant relié à ce Concours (ci-après désignés « Bénéficiaires de décharge ») se dégagent de toute responsabilité se rattachant aux Prix et au Concours et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.

GBD Construction n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où son incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de son contrôle ou d'une grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans ses établissements ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce Concours.

Conditions générales

Pour les résidents du Québec: Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire ou d'un tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un Prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Les Bénéficiaires de décharge n'encourent aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes ou incompréhensibles de la part des participants.

Toute participation ou tentative d'inscription utilisant un moyen électronique, informatique ou autre contraire à l'esprit de ce Concours (ex : piratage, informatique, copie, etc.) sera automatiquement rejetée et pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.

GBD Construction se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis le Concours, sous réserve d'avoir obtenu toute approbation qui serait nécessaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ).

Les décisions de GBD Construction sont finales et sans appel.

Le règlement du Concours est disponible, pour toute la durée du Concours, aux bureaux de GBD Construction et sur son site Web (www.gestionbenoitdumoulin.com).

Facebook se dégage de toute responsabilité face aux concours diffusés sur la page officielle de GBD Construction.

Concordances

Dans le cas de toute différence ou incompatibilité entre les modalités du présent règlement et les communications ou les autres déclarations contenues dans tout matériel associé au concours, y compris, mais sans s'y limiter : le site Web, le point de vente, les médias télévisés, les publicités imprimées ou en ligne, les modalités décrites dans le présent règlement auront préséance.

Sécurité & confidentialité

GBD Construction s'engage à protéger et à assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels des participants.

Nous joindre

Certaines conditions s'appliquent. Pour toute question ou information supplémentaire relative à la tenue du présent concours, veuillez contacter GBD Construction. Pour communiquer avec GBD Construction:

425 avenue Mathers, suite 101. St-Eustache (Québec) J7P 4C1
450 472-6303
info@gbdconstruction.ca

*NOTE: Le générique masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.